

La nouvelle communauté de communes

« Ambert– Livradois Forez »



Depuis le 1er Janvier, nous appartenons à une nouvelle Communauté de communes née d'une fusion entre la nôtre et des communautés voisines.

Plus forte et surtout plus imposante (elle comptera près de 29 000 habitants contre 2 000 à notre ancienne Cocom), elle n'en sera que plus dynamique.

... lire la suite page 2

EDITO



Comme chaque début d'année, ce nouveau «Petit journal de St Just » me donne l'occasion de vous présenter mes meilleurs vœux, des vœux de santé, de bonheur et de prospérité, pour vous, les membres de votre famille et pour toutes les personnes qui vous sont chères.

2017 est une année cruciale pour notre commune. Elle marque le début d'une nouvelle ère avec notre entrée dans la Communauté de Communes **Ambert-Livradois Forez**. Nous en avons déjà discuté ensemble, à l'inverse de ceux qui affichent un certain scepticisme, prétextant que notre taille en superficie et en nombre d'habitants risque d'être un handicap par rapport aux «plus gros». Nous, nous pensons qu'il n'y a aucun complexe à avoir. Cette nouvelle communauté de communes est composée de femmes et d'hommes élus au même titre que nous et animés des mêmes ambitions communautaires que nous.

Il y a un temps pour tout et aujourd'hui nous sommes dans l'action. Désormais, la loi du nombre est de notre côté puisque nous formons à nous tous une seule et même communauté. Grâce à cela, nous gagnerons plus de dynamisme et ensemble, nous serons encore plus performants.

Vous en saurez plus en découvrant l'article que nous avons consacré à ce sujet dans ce journal.

Bonne lecture à vous.

François CHAUTARD,
Maire de SAINT JUST



web

SOMMAIRE

Nouvelle Communauté de communes

St JUST entre dans le Parc

Vie locale

Manifestations à venir

Travaux

SPANC

Annuaire

+ D'INFO AU QUOTIDIEN
Sur le site de la Commune:

www.saintjust-63.fr

UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous ne faisons plus partie de la Communauté de communes « Livradois Porte d'Auvergne ». Les sept communautés de l'arrondissement d'Ambert (**Pays d'Ambert, Pays d'Aranc, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, Haut Livradois, Livradois Porte d'Auvergne et Vallée de l'Ance**) sont regroupées au sein d'un seul EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). **Cet EPCI porte le nom d'« Ambert Livradois Forez »**

Depuis plus d'un an maintenant, Présidents de cocom, élus et fonctionnaires territoriaux se sont réunis à plusieurs reprises pour mettre en route cette grande fusion et en régler l'organisation dans les moindres détails. Les bureaux de cette nouvelle structure seront situés rue du 11 novembre à Ambert.



Les compétences obligatoires

Les compétences obligatoires seront au nombre de cinq : aménagement de l'espace pour la conduite des actions d'intérêt communautaire, développement économique et touristique, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages, et enfin, compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préven-

tion des inondations) à l'horizon 2018.

Les compétences optionnelles

Elles regrouperont l'environnement, le logement et le cadre de vie, la voirie, les maisons de services au public, les équipements culturels et sportifs et les actions sociales d'intérêt communautaire.

L'exécutif se mettra en place progressivement dès le mois de janvier, nous vous tiendrons informés de ce qui changera en ce qui nous concerne.

NOMBRE D'ELUS COMPOSANT LE CONSEIL

Ambert.....	13
Aranc.....	3
Marsac.....	2
Cunlhat.....	2
Job.....	1
Marat.....	1
Autres communes.....	1
Total.....	75

(Dont 1 Président et 15 Vice-Présidents)



Demande d'adhésion au Parc Livradois Forez

Lors de la révision de la Charte du Parc Livradois Forez en 2010, quelques communes, dont St Just, n'avaient pas approuvé ce projet et en étaient sorties.

A l'origine de cette décision, un déficit de communication évident, et une peur des contraintes

qu'une telle adhésion aurait pu entraîner. Aujourd'hui, les choses sont beaucoup plus claires et les communes qui ont intégré le Parc ne regrettent pas d'en faire partie. Le conseil Municipal, après en avoir longuement débattu, a donc demandé son adhésion au Parc, à l'unanimité des voix. C'est un excellent choix pour notre commune d'une part et pour la cohérence de notre territoire d'autre part. St Just ne sera plus une « enclave » et ne restera pas « hors-jeu » dans la nouvelle Communauté de communes qui vient de naître.

Il nous reste à attendre une dernière formalité : le décret de classement complémentaire devant être demandé par le Parc.

VOTER EST UN DROIT.... C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE

Elections Présidentielles

1er tour: 23 avril 2017

2ème tour : 7 mai 2017

Elections Législatives

1er tour: 11 juin 2017

2ème tour : 18 juin 2017



Cette photo a été prise sur le chemin de Chaillargues. **Honte à celui qui prend notre belle nature pour une poubelle !**

L'écologie c'est l'affaire de tous !

VIE LOCALE

DES PASSIONS, DES LOISIRS, DES CHOIX DE VIE A St JUST...



Saint Just Moto Loisirs est une association qui réunit des passionnés de moto tout terrain. Elle a pour but d'aider ses pilotes qui participent à des compétitions tout au long de la saison. Un terrain est mis à leur disposition grâce à une convention signée avec la commune.

L'association bénéficie d'aides de sponsors locaux.

En 2016, les pilotes ont participé à la



Rand-Auvergne, ils ont aidé l'amicale des sapeurs-pompiers d'Ambert lors du Téléthon qu'ils ont organisé, ils ont également participé au Téléthon de Langeac.

Mais cette association participe également à l'animation de la commune en organisant diverses manifestations tout au long de l'année.

Voici son programme pour 2017 :

Choucroute : 18 février

Truffade : en mai (date à préciser)

Randonnée moto-quad : en juillet (la date reste à préciser)

Potée : 9 septembre (date à confirmer)

Bien entendu, Saint Just moto loisirs tiendra également la buvette du rallye de la fourme à Vareilles.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : St Just Moto loisirs pour suivre régulièrement notre activité.



Composition du bureau

Président : Christophe BEST

Vice-Président : Tony VAURE

Secrétaire Florian BRAVARD

Trésorier : Vivien ROYON

INFOS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

A l'issue de l'Assemblée Générale des Parents d'élèves qui a eu lieu le 21 octobre 2016, un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

Présidente : Patricia CARTIER

Vice-présidente : Valérie BOST

Trésorière : Sandrine CHASSAGNOLS

Trésorière-Adjointe : Audrey BEAL

Secrétaire : Séverine CHAUTARD

Secrétaire-Adjointe : Nelly MOLLIMARD

L'association organisera une «Tripe » le 19 février 2017 (Date à confirmer)

REPAS DES AÎNES

Cette année, le traditionnel repas des aînés était organisé au restaurant « le Ruisseau » à Beurrière. Des plats concoctés avec délicatesse, une ambiance joyeuse, bref, une réussite en présence de Mr le Maire et de membres du Conseil Municipal



NOEL DE L'ECOLE

Noël est décidément bien fêté à St Just. Après l'animation de Noël organisée par les dames de la Bibliothèque municipale, cette année encore, le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école et cette année encore, il a été très généreux comme en témoigne cette photo.



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



La vidange est obligatoire et nécessaire pour éviter tout engorgement des tuyaux (d'entrée et sortie de fosse) et des drains (épandage élément épurateur). Les vidanges doivent se faire par une entreprise spécialisée, agréée par la préfecture ou par le SPANC (service public d'assainissement non collectif), dans certains cas. Les vidanges doivent avoir lieu **Pour les fosses septiques : tous les 4 ans** **Pour les fosses toutes eaux : tous les 2 à 3 ans**

L'entreprise doit être en mesure de fournir un certificat, qui sera présenté lors du contrôle de fonctionnement fait par le SPANC.

Dans le cadre de sa démarche de service public, le SPANC du SIVOM s'est doté d'une compétence facultative : l'entretien de l'assainissement individuel. Cela concerne les vidanges de fosses septiques ou fosses toutes-eaux.

En regroupant les interventions et en organisant des tournées sur l'arrondissement, les coûts aux usagers sont alors réduits.

Pour réaliser ces vidanges, le SIVOM travaille en prestation de service avec l'entreprise « SRA SAVAC »

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIVOM d'Ambert a été créé en 2005 pour faire suite à la décision des communes du territoire de transférer cette compétence.

Le SPANC du SIVOM d'Ambert, géré en régie, regroupe plus de 58 communes et concerne une population de 30 000 habitants.

Plusieurs services sont proposés :

Conseiller et accompagner les particuliers dans la construction ou la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif.

Assurer le diagnostic périodique des installations d'assainissement non collectif.

Proposer les services de vidanges des installations.

Aider les communes et les usagers à résorber les installations polluantes.

Informer le public sur les nouvelles filières d'épuration.

J'ai un assainissement individuel et je vends ma maison

Depuis 2011, en application du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans son dossier d'acte de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC informant l'acquéreur de l'état d'assainissement. Si le document du SPANC mentionne la non-conformité, l'acquéreur de l'habitation doit réaliser les travaux de réhabilitation dans l'année qui suit la vente.

Je veux refaire mon assainissement individuel, que dois-je faire ?

Je dois remplir obligatoirement une « déclaration d'installation d'un assainissement autonome » que je récupère au SPANC ou à la Mairie du lieu de l'habitation concernée. Dès réception, le SPANC conviendra d'une date de rendez-vous pour la 1^{ère} visite de conception. Un technicien vous proposera les différentes solutions adaptées à votre terrain. Un dossier de conception sera ensuite établi et validé par le Maire. Les travaux pourront alors être prévus.

Je suis non conforme suite à mon diagnostic, que dois-je faire ?

En cas de non-conformité de votre installation, vous devez réaliser des travaux de réhabilitation. Le délai de réalisation varie selon la situation, le type d'équipement en place et les enjeux sanitaires et environnementaux en place.

Absence d'installation : les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Non conforme avec une installation présentant un risque pour l'environnement

ou la santé : les travaux sont obligatoires dans un délai de 4 ans maximum, en contactant préalablement le SPANC.

Non conforme mais sans risque pour l'environnement ou la santé : vous devez améliorer votre système en informant le SPANC.

IMPORTANT

Un plan de zonage va être lancé par la commune. Il sera présenté au public, dans le cadre réglementé d'une enquête publique. L'objet de cette enquête est d'informer le public sur le projet de zonage, de recueillir ses appréciations, suggestions et éventuellement contre-propositions. Il pourra donner lieu à **des subventions de l'Agence de l'eau et du Département pouvant s'élever à 70%** selon les revenus pour un assainissement individuel. (*Dossiers traités par le SPANC à Ambert*)

TRAVAUX

ANIMATION

LES DATES A RETENIR

15 JANVIER 2017. Les vœux du



Maire. Comme chaque année, M. le Maire et son Conseil présenteront leurs vœux à la Commune et feront le bilan de l'année écoulée.

19 FEVRIER 2017. Les Parents

d'élèves organisent une « tripe » au profit de leur association.

18 FEVRIER 2017 Soirée

« choucroute » organisée par St Just Moto-Loisirs

DU 25 AU 28 MAI 2017. Exposition



Saint Just en Art.

C'est le rendez-vous incontournable des artistes (Peintres, Sculpteurs et Photographes)



15 JUILLET 2017.

Fête Nationale à St Just avec un feu

d'artifice, des animations et un repas

organisés par le

Comité des Fêtes.

9 SEPTEMBRE 2017. Soirée POTEE

organisée par St Just Moto-Loisirs

Piste forestière Tonvic-Issartier-Plagnes-Le Temple

Ce projet, dont les premières études prenant en compte les vocations forestières des différentes communes traversées datent de 2010, vient



d'aboutir. Avant de se lancer dans cette réalisation, la Communauté de communes Livradois-Porte d'Auvergne avait confié l'étude de son schéma de desserte forestière à l'Office National des Forêts. Un important travail d'analyse générale du territoire communautaire d'un point de vue forestier ainsi que

l'inventaire complet de la voirie existante ont été, de ce fait, fournis au préalable. La réception des travaux a eu lieu le 8 décembre dernier.

C'est une belle réalisation dont notre commune pourra bénéficier et dont le montant pour la partie « St Just » s'élève à 122 888 € répartis selon le plan de financement suivant: Etat et FEADER : 85 322 €, Département : 10 000 € et la Communauté de Communes : 26 566 €

Travaux de sécurisation de l'école



Les travaux de sécurisation de la sortie de l'école arrivent à leur terme, après plusieurs semaines de retard (il n'est pas évident de faire travailler plusieurs entreprises sur un projet commun, surtout lorsque l'intervention de l'une est subordonnée à celle de l'autre...)

Les trottoirs ont été refaits et goudronnés, il ne manque plus qu'à placer des protections qui longeront le bord de la

route jusqu'à l'accès à la salle des Fêtes. Cette dernière réalisation devrait être en place dans le courant du mois de janvier.

Cette réalisation a été possible grâce aux subventions départementales « des amendes de police ».

Nous avons également profité de l'ouverture de ce chantier pour procéder à l'enfouissement de nos réseaux et améliorer notre éclairage public.



Réfection de la toiture de l'église:

Autres travaux à envisager dans un délai assez urgent : la réfection de la toiture de l'église. De plus, son état de dégradation laisse malheureusement entrevoir des frais supplémentaires à l'estimation initiale... Le montant HT des travaux devrait s'élever à plus de 39 000€.

Plusieurs dossiers de subventionnement seront établis afin d'en limiter la part communale.

PORTAGE DES REPAS

A DOMICILE

Sur MARSAC

1ère Formule:

Plat du jour (viande et légumes):
6,50€

2ème Formule:

Entrée + Plat du jour:
8€

3ème Formule:

Entrée + Plat du jour + fromage
et/ou dessert:
9€

LIVRAISON:

lundi (repas de lundi et mardi)

Mercredi (repas de mercredi et jeudi)

Vendredi (repas de vendredi, samedi,
dimanche)

Sur Viverols:

Une entrée, un plat chaud et un
dessert **servi entre 11h30 et
12h30 du lundi au samedi :**
8.40€

Selon votre situation vous pouvez
peut être bénéficier d'aides. Rensei-
gnements auprès du C.L.I.C
d'AMBERT au 04.73.82.96.67 pour
étude de vos droits éventuels.

**Ces prestations risquent d'être
modifiées avec la nouvelle
Communauté de communes**

**Vous pouvez vous rapprocher
de la Mairie pour obtenir de
plus amples informations.**

Numéros d'urgence:

SAMU: 15 POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17

Associations

Associations des Parents d'élèves. *Présidente: Patricia CARTIER*

Club du 3ème âge. *Présidente: Jeanne FERRY*

Club « St JUST Moto Loisirs ». *Président: Christophe BEST*

Société de chasse. *Président: Gilles DESQUIBES*

Comité des Fêtes. *Présidente: Sylviane BEST*

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie:

Lundi de 14h à 17h.

Jeudi de 14h à 17h.

Vendredi de 16h à 18h.

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

Bibliothèque:

1er étage du bâtiment de l'école

Tous les samedis de 14h30 à 16h

**Communauté de communes
AMBERT LIVRAISOIS FOREZ**

**Les informations concernant cette
nouvelle structure vous seront
communiquées en Mairie ou sur le
site de la commune:**

www.saintjust-63.fr

Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

Déchetteries

*(Le dépôt sauvage d'ordures est
passible d'une amende.)*

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

Service d'aides

ménagères

SIVOM de Viverols

Tel: 04 73 95 99 06

ETAT CIVIL

ATTENTION

**A compter de mars 2017, il ne vous
sera plus possible de déposer votre de-
mande de carte d'identité en Mairie de St
Just.** Cette demande devra être faite dans
une Mairie jouissant d'un équipement bio-
métrique (Ambert par exemple)



Renseignements SNCF

Tel: 3635

Guichet SNCF d'Ambert

**Ouvert du mardi au vendredi
de 10h à 13h et de 14h à 16h30**

BUS DES MONTAGNES

Possibilité pour les habitants du canton de se
rendre à Viverols chaque mardi (sauf jours
fériés). Il faut **s'inscrire en téléphonant
le lundi de 13h30 à 17h au 04 73 95 99 06**

Réseau Transdôme

Lignes 14 : Ambert - Viverols - St-Anthème

**Transporteur: KEOLIS LOISIRS ET VOYAGES
AMBERT**

Tel: 04 73 82 18 04